

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Département d'Indre-et-Loire**

**VILLE DE TOURS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023**

Convocations envoyées le 15 mars 2023

Nombre de conseillers élus 55

Nombre de conseillers présents : 51

Etaient présents : Sous la présidence de Monsieur le Maire Emmanuel DENIS, Alice WANNERROY, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Frédéric MINIOU, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Catherine REYNAUD, Iman MANZARI, Christine BLET, Elise PEREIRA-NUNES, Eric THOMAS, Annaelle SCHALLER, Martin COHEN, Rachel MOUSSOUNI, Bertrand RENAUD, Betsabée HAAS, Florent PETIT, Anne BLUTEAU, Thierry LECOMTE, Oulématou BA-TALL, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Marie-Lou GUARDIA, Jean-Patrick GILLE, Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Marie-Pierre CUVIER, Pascal BRUN, Fanny PUEL, Anne DESIRE, Stéphane HOUQUES (n°1 à n°11), Delphine DARIES, Sabine MENIER, Christopher SEBAOUN, Florian HEMME, Antoine MARTIN, Eléonore AUBRY, Maxence BRAND, Christophe BOUCHET (n°1 à n°4), Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Olivier LEBRETON, Marion CABANNE, Cécile CHEVILLARD, Romain BRUTINAUD, Benoist PIERRE (n°1 à n°10), Pierre COMMANDEUR, Barbara DARNET-MALAQUIN, Céline DELAGARDE, Affiwa METREAU (n°1 à n°5), Bertrand ROUZIER

Avaient donné pouvoir :

Philippe GEIGER à Christophe BOULANGER (n°1 à n°35)  
Benoît FAUCHEUX à Christophe DUPIN (n°1 à n°35)  
Stéphane HOUQUES à Fanny PUEL (n°12 à n°35)  
Pierre-Alexandre MOREAU à Franck GAGNAIRE (n°1 à n°35)  
Christophe BOUCHET à Marion CABANNE (n°5 à n°35)  
Benoist PIERRE à Barbara DARNET-MALAQUIN (n°11 à n°35)  
Affiwa METREAU à Olivier LEBRETON (n°6 à n°35)  
Mélanie FORTIER à Bertrand ROUZIER (n°1 à n°35)

**- 23\_03\_27\_005**

**PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE -  
AVIS SUR LE PROJET DE REVISION POUR LA PERIODE 2019-2030**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.222-4, R.222-21 et R.341-1,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace urbain, mobilités, biodiversité, gestion des risques et bâtiments,

après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2019-2030 tel qu'il a été transmis pour consultation, avec les réserves suivantes :

- La mise en place de la future Zone à Faible Emission-mobilité (ZFE-m) sur le territoire de l'agglomération tourangelle doit intégrer la principale source émettrice de polluants pour le volet transport que constitue l'autoroute A10,
- Le PPA doit prévoir la mise en place de moyens d'évaluation avant/après la mise en place d'actions, avec un maillage de mesures de la qualité de l'air en rapport avec les enjeux sur les populations exposées au risque et prenant en compte les nouvelles recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) établies en 2021. Cette veille renforcée doit être accompagnée du financement d'études de santé publique sur les espaces à risques et les rejets polluants pour envisager des mesures plus ambitieuses. Un focus spécifique lié aux pollutions atmosphériques aéroportuaires

doit permettre de mesurer la contribution de cette activité à la dégradation de la qualité de l'air et d'envisager des actions en conséquence,

- Une attention générale doit être portée sur l'impact social des mesures envisagées par le PPA et l'accompagnement des publics défavorisés aux mises aux normes prescrites. En particulier, la mise en place de la ZFE-m ne doit pas être génératrice d'une aggravation de la fracture sociale,
- Les établissements sensibles, à proximité desquels il convient de limiter la pollution atmosphérique, doivent être mieux définis et les mesures à mettre en place précisées. Ils doivent comprendre l'ensemble des établissements accueillant des personnes vulnérables,
- Les outils de planification urbaine, notamment le PLUm en phase de rédaction et le SCOT en phase de révision doivent intégrer les enjeux de qualité de l'air. Par exemple en prévoyant des réserves foncières pour des établissements de logistique urbaine, des pôles d'échanges multimodaux..., en identifiant les pôles générateurs de pollution et en interdisant l'installation d'établissement sensibles à proximité...,
- Les actions en faveur des chantiers propres doivent être précisées et recentrées sur les faits générateurs de pollution de l'air à proximité des chantiers,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou le Conseiller municipal délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

***Avis favorables : 35***

***Avis contraires : 3 (B. ROUZIER, M. FORTIER, A. METREAU)***

***Abstentions : 17 (D. DARIES, B. HAAS, J.P. GILLE, P. COMMANDEUR, B. PIERRE ne prennent pas part au vote ; M. BRAND, M.P. CUVIER, C. BLET, C. DELAGARDE, B. DARNET MALAQUIN, C. BOUCHET, C. CHEVILLARD, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, T. COULON, O. LEBRETON, M. CABANNE)***

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire*

*Pour le Maire et par délégation,*

*Le Directeur Général des Services,*

*Emmanuel PORCHER*